50e Année - No 3577 - Le No 0.30 c. PARAIT LE SAMEDI 21 Mai 1938

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
payables d'avance
Basses-Alpes et départements limitrophes ..... 14 francs.
Autres départements ..... 16 francs.
Etranger ..... 25 francs.
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Administration et Rédaction : 25, Rue Droite, 25, SISTERON
Téléphone 1.48. R. C. Sisteron 117. C.-C. P. Marseille 156-36.
Fondateur : A. TURIN — Directeur : M.-PASCAL LIEUTIER

— Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus. —
Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, (2e), et à l'Agence de publicité CHIMOT, 3, rue d'Ambroise, PARIS, 2e *et au Bureau du Journal.*

ANNONCES
Judiciaires (la ligne) 2,15
Réclames, (la ligne) 1,50
Commerciales, (la ligne) 1,50
Pour les grandes annonces et les annonces répétées, on traite de gré à gré.

"CARMEN" à la Citadelle de Sisteron

Depuis des années, M. Gras, le distingué directeur du Conservatoire National d'Aix, demandait à ses amis nombreux de Sisteron, *quand montons-nous Carmen* ?

Nous y voici et comme le disait M. Gras, la Citadelle c'est, pour Carmen, le cadre rêvé ! On le verra le 3 Juillet avec Ninon Vallin et Micheletti, les deux plus grands artistes de chant du monde.

Avec le premier acte nous sommes sous les remparts de Séville qui ressemblent fort à la belle croute à pâté de la Citadelle. *Sur la place, chacun passe.* Il y a les cigarières, les gitanes, le corps de garde, les marchandes de pastissons, les cireurs de de bottes. Tout celà sera comme grouillant à la Citadelle sur le plateau supérieur. La musique de Bizet peint admirablement l'animation de la foule. On est dans une ambiance d'exubérance, *d'estranbord* méridional, avec une pointe de gitanerie, genre *Rozet* et les *boumian* des saintes Maries. Puis le chœur des gamins, qui sera chanté par les *nistons* des *Touristes des Alpes*, les *pupilles* dirigés par mestre Izart. Enfin, la garde montante, dans des uniformes éclatants d'ancien temps, chœur d'une belle franchise de rythme que chantent bien les chœurs de l'Opéra de Marseille, puis le chœur des cigarières, précieux un peu, très élégant, dont le philosophe Nietzsche disait c'est « comme un souffle des jardins d'Epicure ». Et sur un rythme précipité, le thème de l'amour, de l'amour fatal, de *Carmen* Ninon Vallin, de l'Opéra la belle *Carmencita*, la gitane fatidique, et *Don José*, Micheletti, titulaire du rôle à l'Opéra Comique. Les quelques phrases que chante *Carmen* avant la très célèbre *habanera* donnent un caractère vraiment félin qui campe la cruelle héroïne de Mérimée, la fantasque, sensuelle, inoxerable, résignée *Carmencita*. Ah ! qui n'a entendu *Carmen*, Ninon Vallin, au disque, à la radio, dans cet air ? mais la voir, l'entendre en chant vivant, quelle joie et quel honneur pour notre Citadelle de Sisteron qui deviendra le rendez-vous des premières vedettes mondiales.

Au 1er acte, quel beau chœur que celui des cigarières ! elles se disputent ferme. Les dames choristes de l'Opéra de Marseille le chanteront fort bien. Puis c'est la séguédille, nerveuse, vive, raçée, qui parait un morceau de folklore méridional. L'acte se termine par l'admirable cri de passion, cri d'espoir aussi de *Don Josè*, Micheletti.

Disons un mot du prélude, brève pièce symphonique, construite sur trois thèmes différents. D'abord la marche des *quadrillas*, si chaude, puis les couplets du toréador que lancera Adrien Legros, de l'Opéra de Bordeaux, artiste aimé. Et l'admirable, l'immense phrase de l'amour fatal de *Carmen* ! Ce motif, constitué par cinq notes, prend, en grandissant, une couleur, un acharnement de passion, de passion dévorante. C'est comme un cri d'amour, un des plus beaux de la musique et que Nietzsche ne se lassait pas d'admirer.

Dès le début du IIe acte, la chanson *boumiane* s'accélère, elle finit dans un mouvement frénétique. Il y a une frénésie fantastique, formidable dans Carmen, opéra vraiment endiablé, qui sera à sa place près la guérite du diable L'air du toréador plait aux foules. Le quinquette est dans le goût de l'opéra comique ancien et il a de l'esprit, une jolie vivacité, du charme, ne retient pas une action qui s'en va, rapide et vive. Mais que Bizet est grand et lui-même dans la chanson dansée par *Carmen* au son des castagnettes ! C'est sur les motifs lointains de la retraite. Il y a là les calineries, les violences, la perfidie de la *boumiane*. Et *Don José*, comme il supplie ! *La romance de la fleur* sera certainement bissée Micheletti est admirable dans tout celà. Il sait dire le don, l'aveu, le désordre de son cœur, le pressentiment du destin, la pensée de Mérimée et de Bizet, le jeu du Destin qui se moque.

⁂

M. Jean Zay, Ministre de l'Education Nationale et des Beaux-Arts veut bien écrire :

Cabinet du Ministre

Paris, le 9 Mai 1938

Monsieur,

Vous avez bien voulu me demander d'accorder mon patronage à la cérémonie qui doit se dérouler le 3 Juillet prochain à Sisteron, en l'honneur de Prosper Mérimée.

Je vous remercie vivement de cette marque d'attention à laquelle j'ai été très sensible Croyez qu'il m'est agréable, en vous donnant mon appui, de témoigner tout l'intérêt que je porte à cette manifestation.

Veuillez agréer l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre.

On saura gré à M. Jean Zay de son patronage et de son appui. Notre journée Mérimée le 3 Juillet sera très importante.

Le matin, inauguration d'un mémorial de marbre en mémoire de Mérimée, de l'Académie Française, Inspecteur des Monuments Historiques, restaurateur, en 1846, des monuments de Sisteron. L'après-midi, à la Citadelle, Carmen, de Mérimée et Bizet avec Ninon Vallin, de l'Opéra et Micheletti, 1er ténor de l'Opéra-Comique.

Divers discours seront prononcés le matin, disant le rôle de Mérimée dans la sauvegarde des Monuments de Sisteron. Ce sera un digne hommage de gratitude envers un grand ami de Sisteron qui y vint en diligence il y a 90 ans, pour préserver ses monuments si attachants. Sisteron a du cœur, de la mémoire et de la gratitude. Ces sentiments honorent une cité.

Avis aux Etrangers

Tous les étrangers qui, en raison des évènements extérieurs venant de se dérouler en Europe Centrale sont entrés en France depuis le 14 Mars 1938 et se trouvent actuellement sur le territoire, devront se présenter dans les 48 h., au Commissariat de Police, à défaut à la Mairie de leur résidence ou à la Gendarmerie pour y décliner leur identité exacte et faire connaître leur domicile (à Paris cette déclaration sera effectuée à la Préfecture de Police). Ils devront se munir de tous papiers d'identité utiles ainsi que de trois photographies. Ceux qui ne se présenteront pas dans le délai imparti, seront considérés comme se trouvant en situation irrégulière et feront l'objet de graves sanctions.

LISEZ CE LOS !

Il y a des esprits cultivés pour connaître ce qui glorifie la terre natale, il y a des cœurs pour l'aimer au pays de Paul Arène. Je leur recommande, s'il n'ont déjà pris ce régal, *La Montagne Provençale*, de Charles Maurras. Ce sont, présentées avec luxe, comme convient, des pages qui se lisent sur fond d'azur, en plein soleil, étant l'un des plus magnifiques poèmes au los de la Haute-Provence, dont nous sommes.

Charles Maurras s'en réclame et avec fierté, dans la joie d'avoir ses origines de l'humble petit village de Maurras, au nom des siens, dans le voisinage de Gréoulx. « Qui plus, qui moins, nous sommes tous gavots », déclare-t-il, et pour lui, peu s'en faut que les gavots aient revivifié la méridionale Provence en la repeuplant en quelque sorte : « Les vieux Provençaux cent pour cent, écrit-il, se rappellent qu'ils sont à peu près tous descendus des âpres collines où les troupeaux du bas pays remontent transhumer ».

Nous étions quelques-uns à porter comme titre de noblesse, celle-là sans équivoque, notre ascendance montagnarde. Notre cri de ralliement, *sian di gavot* ! répété devant tous et partout. Il faut l'entendre jeté de plein cœur par un de Courtois, notre Sénateur, par le Sisteronnais modèle Henri Brun et maints autres. Voici que l'infatigable Marcel Provence acquiert et de mérite, citoyenneté de Gavotie. Personne n'a, jusqu'à ce jour, glorifié ce morceau majeur de France comme le chantre de *La Montagne Provençale*, personne n'en a parlé de tel enthousiasme raisonné.

Il croit aux vertus de la race, non point au « racisme » des Ariens teutons, vue d'ambitions et vices barbares, mais de celles de « ce roc gavot qui fonde et conserve ». Pour un peu il eut écrit ce roc «qui crée» justifiant ainsi la mission et les bienfaits des hauteurs. Au fait, il révèle et étudie ce phénomène, le démontre, agissant, en ces termes : « En Provence, comme ailleurs, la Montagne est mère des hommes... ». Il n'ajoute pas des hommes forts, bardés de foi, cuirassés d'énergie, mais il le prouve par l'exemple de sa haute intelligence, la qualité de son œuvre et tous les actes de sa vie.

Il y a deux Maurras, également très estimables ; l'un au combat d'idées, l'autre au culte de la pensée. Nous n'avons pas à discuter le vaillant défenseur du Roy ; là-dessus nos opinions diffèrent, je suis un gavot républicain, impénitent, mais c'est autre question sans objet en l'occurence ; mais quelle déférente, sincère, ardente admiration je professe pour le Charles Maurras à l'étonnamment vaste culture, pour l'écrivain de talent si exceptionneur, l'illustrateur peut-être le plus éblouissant de la langue française de nos jours, pour ce descendant des gavots, expression totale de la latinité.

Nous en trouvons témoignage dans *La Montagne Provençale*, ce chef-d'œuvre, petit de volume, grand comme une Alpe, si n'étaient les œuvres géniales du Maître, la plupart consacrées à l'empire du soleil.

Il est bien latin, ce los à l'air de chez nous, errant des montagnettes à la mer, « c'est tout juste si une goutte de miel ne laisse pas apparaître un excès de sucre entre les folioles du bouquet des collines. » Nous voilà transportés plutôt au pied du mont Hymette, au milieu des Grecs, et c'est toujours une évocation de vérité. Les Phocéens ne montèrent-ils pas à Dromon, par delà le défilé de Pierre écrite, épris des longs saxifrages retombant là-haut des rocs abrupts et des horizons qui s'y contemplent ?... N'appartient-il pas à notre terroir ce thym qui nous vaut les réflexions de Maurras ! Ne songe-t-il pas aux plateaux de « La Chèvre de M. Seguin » de notre Paul Arène (excusez-nous M. Daudet de cette reprise) quand il écrit : « C'était sur les rudes plateaux, dans les forêts vivaces de la Haute-Provence que se fabriquait notre chair...» N'est-elle point toute notre la « Montagne aux libertés déterminées et dessinées...» ?

Cette montagne, ses fils, il fallait l'auteur de « La Montagne Provençale » pour nous les enseigner en les magnifiant.

A mon tour de vous apprendre pourquoi vous aurez trésor double avec le récent ouvrage que nous présentons si imparfaitement, en édition de luxe ; d'abord l'hommage à la Haute-Provence, l'inspiration du poète s'accommodant aux méditations du philosophe, au gré d'attachants propos ; ensuite un superbe album de 24 photographies, chacune avec, pour légende, des vers de Mistral, de la main même de Ch. Maurras. En tête de ce portefeuille de belles images ; une vue de Sisteron, une autre de La Baume, d'autres des Mées, des bords de Durance.

A notre plaisir voilà pertinente et autorisée confirmation de notre thèse sur la Haute-Provence, au départ de la Meije, du Briançonnais et au guide de notre fleuve montagnard, fleuve puisqu'en temps très anciens, la Durance roulait droit à la Méditerranée. Ce coquin de Rhône ne l'ensorcela que fort tard, pour mourir avec elle en beauté. *Lou Rose, enmalicia pèr l'auro*... Voilà comment *la Durenço, aquelo cabro, alasiorido, feroujo, alabro*... s'en fut rejoindre : *lou troupéu de tauro et courre emé lis erso trebo doù Rose à la mar*... ainsi qu'il est rapporté dans « *Mireio* ».

Hâtez-vous de vous procurer *La Montagne Provençale* et avec nous, remerciez son auteur de cette offrande de haut prix à la Haute-Provence et à ses gavots.

Emile ROUX-PARASSAC.

Edition de luxe sur velin d'Arches, in-4o, 54 pages, avec en suite 24 photographies, (légendes de Charles Maurras) d'après les photographies de Saint-Marc-Jaffard, Paris 1938, Editions du Cadran.

L'EMPRUNT de la DÉFENSE NATIONALE

Lundi matin, l'Emprunt de la Défense Nationale était ouvert. A midi, le nombre des souscriptions était tel que l'Emprunt apparaissait déjà comme virtuellement couvert.

La plupart des Etablissements de Crédit avaient en quelques heures épuisé le contingent de titres qu'ils avaient à placer et les demandes de souscription arrivaient à une cadence de plus en plus grande.

Dans les bureaux de Poste de la région parisienne, la souscription des petites coupures fut particulièrement importante.

Monsieur MARCHANDEAU, dans son allocution de Lundi, constatait ce succès disant : « C'est plutôt des remerciements qu'un appel que je dois adresser aux épargnants français ».

Les Français ont répondu à l'appel lancé par le Gouvernement. Obéissant aux tracts tricolores qui, Dimanche, tombaient du ciel, ils ont « Souscrit », montrant ainsi leur volonté d'assurer par tous les moyens la défense :

DE LEURS BIENS,
DE LEUR LIBERTE,
DE LA PAIX.

Les décrets-lois

Le contribuable a déjà reçu ses feuilles d'impôts. Premier coup : ces impôts sont majorés dans une proportion qui varie suivant les localités mais qui est toujours considérable.

Un train de décrets-lois vient de démarrer. Second coup : il augmente de 8 % tous nos impôts.

Et nous ne pouvons ni nous en étonner, ni nous en indigner ; nous avons dépensé à pleines mains ; aujourd'hui nous payons.

Mais encore faut-il y parvenir !

Tout le problème de l'heure actuelle est d'arriver à payer, c'est-à-dire de gagner plus qu'autrefois, et, finalement, de travailler plus qu'autrefois.

L'intérêt commun des Français est de défendre la monnaie nationale, d'équilibrer le budget, de ranimer les affaires.

Tout celà dépend de l'effort de chacun.

Cet effort, il appartient à l'Etat de l'aider, non de le brider.

Qu'on nous laisse une bonne fois travailler en paix et la maison sera vite debout.

La charrue derrière les bœufs

L'application de la Traction Avant à l'Automobile et son triomphe éclatant, démontrent clairement qu'il vaut décidément mieux ne plus mettre la charrue avant les bœufs et qu'une voiture doit être tirée et non poussée.

La Traction Avant Citroën colle à la route, même bombée, pavée, glissante, parce qu'elle est tirée par l'avant, parce que son centre de gravité est placé très près du sol et que le poids est judicieusement réparti sur les quatre roues.

Le Garage CHARMASSON, concessionnaire exclusif de la marque Citroën à GAP et le Garage AILHAUD et Cie à SISTERON, Agent pour la région, vous offrent un essai gratuit de la Traction Avant.

© VILLE DE SISTERON

Chronique Sportive

L'AVIATION DEPARTEMENTALE

Au dernier communiqué de l'Aéro-Club de France paru en date du 24 Avril, nous relevons avec plaisir la place honorable tenue par l'Aéro-Club Bas-Alpin dans le classement général en France des Associations aéronautiques pour les brevets de pilote d'avion obtenus en 1938.

S'inscrivent :

avec 14 brevets : l'Aile Populaire Niçoise de Nice ;

avec 13 brevets : l'Aéro-Club Maurice Weiss ;

avec 11 brevets : l'Aéro-Club de Montélimar ; les Ailes Gaillaçoises ; l'Aéro-Club de Caen et du Calvados ;

avec 10 brevets : l'Aéro-Club du Roussillon ; Les Ailes d'Azur de Cannes ;

avec 9 brevets : l'Aéro-Club des Landes ; l'Aéro-Club Bas-Alpin de Saint-Auban-sur-Durance ; l'Aéro-Club de Villeneuve Saint-Georges ; l'Aéro-Club d'Auvergne ;

avec 8 brevets : l'Aéro-Club de Sarraguemines ; l'Aéro-Club de Boulogne-sur-Mer ; l'Aéro-Club de Bourgogne ; l'Ecole Longueserre ; l'Aéro-Club d'Alsace

L'Aéro-Club Bas-Alpin permet ainsi à notre département de figurer en bonne place au palmarès national de la propagande aérienne. Rappelons qu'il détient au surplus, pour 1937, en matière de vol à voile, le premier rang des Clubs régionaux avec 7 brevets A, 6 brevets B, et 2 brevets C, et dans le classement national, il occupe la 3e place, distancé seulement par le Centre National de la Banne d'Ordanche et le Centre Régional de Moiselles-Pontoise.

Pour ces magnifiques résultats nous adressons nos félicitations au président de ce Club, M. le Docteur Jouve, à son animateur, M. Marcel Blanc, aux moniteurs, MM. Michel Nion et Queirel, ainsi qu'à tous les élèves et pilotes arrivés en peu de temps à totaliser 59 brevets obtenus.

SISTERON - VELO

Nous sommes heureux de féliciter le jeune Siard Louis, du Sisteron-Vélo, qui a remporté à Digne le titre de champion de tir du département des Basses-Alpes, catégorie B, pour l'année 1938. Nous félicitons également Richaud Aimé du Sisteron-Vélo classé quatrième de la catégorie A.

IIe CHALLENGE TORREANO

C'est le Dimanche 5 Juin à 13 h 30 sur la place de la Mairie que nous verrons les préliminaires du IIe Gd Prix Torréano. Ce sportif bien connu qui a déjà tant fait pour le sport dans notre ville, tant en foot-ball qu'en cyclisme, n'a pas hésité un seul instant à mettre sa superbe coupe en compétition pour la 2e fois. Aussi devant le succès remporté l'an passé, l'organisation en a été confiée à notre réputée société la Pédale Sisteronnaise avec l'aide de notre Municipalité à qui nous disons bien Merci.

Il est rappelé que cette épreuve est la première dans notre région qui sera courue par équipe, seul moyen de former des champions pour l'avenir.

Nous souhaitons que cette année cette superbe coupe reste dans sa ville natale et pour celà nous mettons toute notre confiance à la Pédale qui ne faillira pas.

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

Amicale des Mutilés A.C. et V.G. — Le Conseil d'Administration de l'Amicale de Sisteron, répondant à l'appel de M. Rivollet, ancien Ministre des Pensions, Secrétaire Général de la Confédération Nationale Anciens Combattants et Victimes de guerre, en faveur de l'emprunt pour la défense Nationale dont le résultat doit, incontestablement, contribué largement au maintient de la Paix, décide de souscrire pour une somme de 5.000 francs au sus-dit emprunt et donne mandat au Trésorier Général de l'Amicale d'effectuer cette opération sans retard.

Les Amis de Han Ryner. — Ce groupement vient de se reconstituer. On a demandé à notre compatriote Emile Roux-Parassac, d'accepter la présidence, comme doyen des amis du grand écrivain. Au Comité d'Honneur figurent des personnalités de la littérature avec, en tête, Rosny ainé, de l'Académie Goncourt, comme président d'honneur.

Au comité d'action, citons, à la vice-présidence, Banville d'Hostel, petit-neveu de Théodore de Banville, Florian, Parmentier, président honoraire, Mme Simon et son mari, fille et gendre de Han Ryner. Les amis de celui qui appartient beaucoup à Sisteron, se proposent de faire paraître ses œuvres inédites, de rééditer celles épuisées, de glorifier sa mémoires. Nous espérons que des Sisteronnais figureront en cette société dont nous reparlerons.

La Grande pitié de la famille. — Dimanche sera la journée de la grande et de la petite famille.

Donnez, braves gens, un peu de votre bourse et beaucoup de votre cœur à la semaine de l'enfance.

Mais surtout, qui que vous soyez père, mère de famille, faites-vous un devoir d'assister demain 22 Mai à la Conférence donnée par M. Faucher, président des Alpes-Cévennes et le vice-président, à 14 heures 30.

Indépendamment, collectif ou individuel, elle aura aussi pour but de grouper en une association la famille Sisteronnaise et bas-alpine pour joindre leurs efforts à la protection de la Famille Française, afin qu'il ne soit plus donné de voir la pitié la nécessité où elle est réduite.

Ne pas confondre Il ne s'agit pas exclusivement de la famille nombreuse, mais de la famille selon sa plus simple expression numérique, même le ménage sans enfants.

AVIS. — M. BAROUX, photographe à Digne, prévient le public qu'à l'occasion de la Première Communion qui aura lieu le Dimanche 29 Mai à Sisteron, il se tiendra à la disposition des personnes, le Dimanche toute la journée et le Lundi jusqu'à midi, Maison Clergue, N° 3, Rue Droite, au 2e Etage.

Les personnes désireuses de posséder le souvenir le plus touchant de leurs enfants en ce jour de Première Communion, pourront s'adresser à M. BAROUX qui se tient à leur disposition à l'adresse indiquée ci-dessus.

A l'Opéra Comique. — Grand gala cette semaine pour le cinquantenaire du Roi d'Ys, le chef-d'œuvre d'Ed. Lalo, à l'Opéra Comique. M. Bigot dirigeait l'orchestre et le grand artiste Micheletti était en tête de la distribution. Il a été acclamé vingt fois. C'est ce beau chanteur, le premier des ténors de France qui chantera Don José à la Citadelle le 3 Juillet auprès de l'illustre reine du chant, Ninon Vallin, de l'Opéra.

AVIS. — Le public est informé que le bureau de l'Enregistrement qui était autrefois aux Cordeliers est transféré actuellement Rue du Jalet.

Pharmacie de Garde. — Demain Dimanche, Pharmacie Bœuf, rue Droite.

Avis aux Contribuables. — Les Contribuables sont prévenus que le Contrôleur des Contributions Directes se trouvera à la Mairie le Mercredi 25 Mai 1938 à 14 heures pour recueillir les déclarations de mutations foncières.

Les propriétaires intéressés ou leurs mandataires devront se présenter munis des titres constatant les mutations ou, à défaut, d'un certificat du Receveur de l'Enregistrement ou d'une note du Notaire, qui rappellera la date et l'objet des titres ; ils devront, en outre, fournir tous les renseignements propres à faire reconnaître les propriétés.

Beau Geste. — L'Amicale des Mutilés et A. C. est heureuse de porter à la connaissance de ses membres le beau geste accompli par l'un des siens, M. Honoré, négociant, qui, à l'occasion du paiement de son premier coupon a versé à la caisse de cette association la somme de 25 francs.

L'Amicale adresse à son camarade ses bien sincères remerciements.

Amicale des A. C. du 163e R. I. — Le Dimanche 15 Mai, une cinquantaine de membres de l'Amicale des Anciens Combattants du Cent-Six-Trois, (163e R. I.) de Marseille siège Rue Vacon, 42, s'étaient déplacés pour une visite d'amitié aux camarades de régiment de Sisteron et des environs.

A 11 heures, une délégation, drapeau en tête, se rendit à l'Hôtel de Ville où elle fut reçue par M. Lévesque, ancien combattant du 163e et par M. Lieutier, Vice-Président de l'Association des Mutilés et Anciens Combattants de Sisteron qui, en deux discours cordiaux et accueillants, dirent toute leur joie de recevoir la visite de leurs camarades.

M. Paris, président de l'Amicale leur répondit et leur exprima le plaisir éprouvé par les citadins à tendre une main fraternelle aux Anciens Combattants des Alpes. Il donna ensuite des détails précis sur le voyage en Alsace, Vosges, Flirey, que l'Amicale organise pour les fêtes du 15 Août, au cours duquel les pélerins reverront les coins du front où le régiment a reçu le baptême du feu « Tagolsheim » et où pendant de longs mois ensuite, il endura les pires souffrances dans le secteur d'usure de Flirey, Violu, La Cude et enfin Flirey

Le Président précisa les buts de l'Amicale « Union, Souvenir, Entre-aide ». Le bureau de l'Amicale est à la disposition de tous les camarades pour leur faciliter les démarches pour obtenir distinctions ou réparations.

Le groupe se rendit ensuite devant le Monument aux Morts où, après le dépôt d'une palme, la minute de silence rituelle fut observée pendant que le drapeau de l'Amicale s'inclinait.

A midi, après l'apéritif offert par les Anciens Combattants de Sisteron, un banquet cordial réunit les visiteurs et les visités à la Potinière, chez le camarade Jourdan, ancien du 203e R. I. et parfait restaurateur. Aux voyageurs Marseillais et Toulonnais s'étaient joints les Anciens Combattants du pays, 163e, 363e et 157e.

A la table d'honneur, outre les Présidents Paris, Lieutier et Lévesque avaient pris place MM. Michelon secrétaire général et Réguoin, trésorier de l'Amicale, Cuvru, délégué de Toulon.

La présence de plusieurs dames apporta une note plus souriante à cette réunion d'anciens poilus.

Les chansons et monologues du front ranimèrent le souvenir de chacun.

Après les toasts, les convives se rendirent à la Citadelle où ils purent admirer la vue admirable de la Ville et de la Vallée de la Durance en écoutant les explications qui leur furent données sur l'histoire de ce coin de France, véritable porte de la Provence.

C'est tard dans la soirée que les amis retrouvés se séparèrent, non sans avoir formé le projet d'organiser le plus fréquemment possible de nouvelles réunions.

Les inscriptions à l'Amicale sont reçues au Siège, 42, Rue Vacon à Marseille, ou chez M. Lévesque, Place de la Mairie à Sisteron.

ELDO. — Demain soir dans la Grande Salle, véritable palais de la danse, la Grande Nuitée Dansante « Lancôme », organisée par les Salons Sylvain, se déroulera parmi les parfums, les fleurs, les danses, les belles et bonnes choses, qui laisseront aux heureux amateurs du beau, un souvenir des plus agréables.

On dit que cette soirée sera la plus belle de la saison.

On peut retenir sa table. Téléphone 32, Sisteron.

Consultation de Nourrissons. — La consultation aura lieu aujourd'hui 21 Mai, de 10 à 11 heures.

∴

Si vous voulez que l'œuvre des nourrissons, dont le budget provient tout entier de la générosité publique puisse continuer à assurer les 365 consultations, les 1.565 présences de la Pouponnière, les 1.011 visites à domicile, ayant nécessité 1.032 pansements ou soins divers ; si vous voulez, comme l'an dernier, que l'on distribue pour 2.022 francs de pharmacie, pour 223 francs de farine spéciale, pour 1128 francs de Layettes, pour 1.387 francs de lait, faites un geste de charité, de solidarité humaine et nationale et acceptez largement la carte qui vous sera offerte ces jours-ci.

Les tout-petits vous disent merci.

Radio Paul Arène. — Tous à l'écoute, le 26 en soirée, pour la soirée en l'honneur de *Paul Arène, conteur*. Diffusion par *Marseille-Provence* dès 20 heures 30. Deux heures de Paul Arène au micro ! C'est sans précédent.

Les Bas-Alpins à Marseille. — La fête annuelle s'est déroulée, dimanche, avec un plein succès.

Après l'apéritif d'honneur 150 convives se sont assis autour des tables joliment ornées. Le festin, servi supérieurement par le réputé vatel Sabatier (Hôtel de la Plage) était sous la présidence d'honneur de M. le Sénateur Pierre de Courtois et sous la présidence effective de M. Jolet, Juge au Tribunal de Commerce, assisté de MM. Louis Signoret, président-adjoint et Abos, vice-président avocat.

A la table d'honneur étaient MM. Crouzet, adjoint au Maire ; Mme Imbert, doyenne et présidente d'honneur ; Taxi, conseiller général de Turriers représentant M. Marcel Massot, député ; Poitevin, adjoint au Maire de Gréoulx ; Commandant Moullet, président honoraire ; L. Reynaud, président de la section mutuelle ; Eime, président des Enfants du Var ; Pauchon, maire de Claret ; Paul Bontoux, Juge au Tribunal de Commerce, président des Enfants des Basses-Alpes des Martigues.

Les conseillers étaient au complet. MM. Albario, Bret, Bouffard, Piovano, Seguin, Vial. De nombreuses dames et demoiselles jetaient, parmi les habits sombres des Messieurs, la note claire de leur toilette printanière.

A l'heure des toast, le président Jolet ouvre le feu par un discours bien établi qui fait l'historique de la société depuis la dernière fête. Le fait dominant de cette période est la fusion avec les vieilles sociétés « La Valensolaise » et les « Bas-Alpins Mutualistes ». Il remercie tous ceux qui ont aidé à cette réalisation qui a consacré l'union de tous les Bas-Alpins de Marseille dans l'Amitié et la Mutualité.

M. Granarolo, président de la C. des Fêtes, remercie le président Jolet qui vient d'offrir une superbe coupe-challenge destinée à récompenser l'équipe bouliste des sociétés régionalistes de Marseille, qui gagnera la finale du concours qui aura lieu en Juin, sous la direction des E. des B.-A., avec le règlement du Petit Provençal ; il remercie également Mme Duplanté (une bas-alpine) présidente des Gascons de Provence, qui a fait un don pour ce concours.

M. Louis Reynaud, président de la Mutuelle, fait un éloquent discours en faveur de la branche qu'il préside avec talent ; après lui Maître Abos des Bas-Alpins Mutualistes et M. Grimaud de la Valensolaise, font entendre les voix des sociétés fusionnées et se réjouissent de cette union. M. Eime, président des Enfants du Var parle pour l'union des sociétés régionalistes de Marseille ; M. Taxi en son nom et au nom du député Massot qu'il excuse, dit son amitié et ses vœux pour la société.

M. Crouzet, adjoint au maire de Marseille, excuse M. Tasso et prononce un vigoureux discours en faveur de la Mutualité dont il préside le Grand Conseil avec autorité et talent.

M. Louis Signoret, président-adjoint, remercie, avec humour, le président Jolet pour son activité et ses initiatives. Au nom de tous ses collègues du Conseil d'Administration il remercie chaleureusement M. le Sénateur Pierre de Courtois, pour la constante affection qu'il porte à la Société, pour son dévouement à tous les Bas-Alpins. Il constate, avec le président Jolet, que M. de Courtois a toujours su vaincre toutes les difficultés pour venir présider la fête des Enfants des Basses-Alpes depuis de nombreuses années et il propose à l'Assemblée de nommer M. de Courtois Président d'Honneur de la Société. Cette proposition est acclamée et un banc (sans bavures) est battu en l'honneur du nouveau président.

Le Président de Courtois se lève alors et, avec sa bonhomie et son éloquence coutumières, parle des Basses-Alpes et des Bas-Alpins, ses compatriotes et il y met tout son esprit et tout son cœur ; aussi, un tonnerre d'applaudissements salue sa vibrante péroraison.

Pour terminer ces agapes de beaux bouquets sont offerts aux trois présidentes : Mmes Imbert, Jolet et Signoret, par le très aimable trésorier M. G. Rambaud, de Puimoisson.

Un bal d'une animation intense suivit le banquet et jusqu'à minuit fit tournoyer d'innombrables couples de gavots ou désireux de le devenir.

Société du Sou des Ecoles Laïques. — Réunion du Mercredi 4 Mai. — Ainsi que le comportait l'ordre du jour de cette importante réunion, lecture des compte-rendus moral et financier est donnée à la nombreuse assistance qui les approuve à l'unanimité.

La vitalité de l'œuvre et son développement, ses réalisations, sont bien mis en relief. C'est d'abord le nombre des sociétaires qui passe de 153 à 260 ; ce sont les dons reçus en cours d'année qui ont porté l'avoir à un total imposant ; c'est ensuite l'importante distribution de vêtements chauds et fournitures scolaires variées pour une somme qui dépasse 1.700 francs.

Le succès du patronage laïque, qui fonctionne régulièrement tous les jeudis est également souligné.

En second lieu, on fixe la fête annuelle de la Société, qui s'annonce très brillante, au Dimanche 19 Juin, à la Citadelle Son programme élaboré par le Bureau est unanimement approuvé et toute latitude est laissée à ces Messieurs pour régler les détails et l'ordonnance de cette manifestation.

D'ores et déjà nous pouvons annoncer le concours des « Voltigeurs Salonais », qui, après la représentation, donneront un Apéritif Concert Rue de Provence. Le soir Bal public Place de la Mairie.

VARIETES-CINEMA

Cette semaine :

ACTUALITES MONDIALES

SIGNORET LARQUEY

dans

Ménilmontant

avec Josette DAY, Thérèse DORNY

Sujet attachant, humain, dont les héros n'ont pour capital que leur misère, leur bonté et leur honnêteté; Pauvre Capital ! ! !

En Première Partie :

Un Grand Sportif Comique DORVILLE dans

300 kms à l'heure

CASINO-CINEMA

Cette semaine :

Actualités FOX-MOVIETONE

GRAND GALA VIENNOIS

MARTHA EGGERTH dans

Valse Impériale

La Semaine Prochaine : Reprise de

CÉSAR

ETAT-CIVIL

du 13 au 20 Mai

PUBLICATION DE MARIAGES

Rosé Gabriel Camille Maurel, maçon, demeurant et domicilié à Sisteron et Marie Louise Chanterette, s. p., demeurant et domiciliée à Sisteron. — Auguste Louis Olivier Imbert instituteur, demeurant et domicilié à Sisteron et Denise Marie Latil, institutrice, demeurant à Urtis, domiciliée à Sisteron.

DÉCÉS

Charlotte Marie Clémentine Silvestre, épouse Aresten, 68 ans, rue Deleuze.

MARIAGES

NAISSANCES

Néant.

© VILLE DE SISTERON

Etude de Me Jean ESMIEU
Notaire à SISTERON.

Constitution de Société

Suivant acte reçu par Me Jean ESMIEU, Notaire à SISTERON, le trente Avril mil neuf cent trente huit, Monsieur Antonin Frédéric Louis LIEUTIER, propriétaire et négociant demeurant à SISTERON et Monsieur Martial Louis Marin FOURNIER, boucher, demeurant précédemment à PERTUIS, actuellement à SISTERON, ont formé entre eux une Société à responsabilité limitée ayant pour objet en France, dans ses colonies ou à l'étranger, toutes affaires se rattachant à l'élevage, d'une façon plus générale, au commerce du bétail de boucherie et autre, et toutes opérations immobilières, commerciales et industrielles, se rattachant directement ou indirectement à cet objet.

La Société prend comme dénomination :

A. LIEUTIER & M. FOURNIER
EXPEDITION
D'AGNEAUX ET MOUTONS
DES ALPES ET DU MIDI

Cette dénomination pourra être modifiée d'un commun accord entre les associés.

Il devra être ajouté à la dénomination la mention « Société à responsabilité limitée » suivie de l'indication du capital social.

Le Siège Social est à SISTERON, 49, Rue Droite Il peut être transféré en tout autre endroit par décision des associés La Société peut avoir, en outre, des succursales, bureaux et agences en France, dans ses colonies et pays de Protectorat et à l'étranger.

La durée de la Société est fixée à vingt années entières et consécutives, à dater du premier Mai mil neuf cent trente huit, sauf les cas de dissolution ou de prorogation prévus aux statuts.

Monsieur Antonin LIEUTIER a apporté à la Société :

1° Un matériel automobile estimé à la somme de Trente Mille Francs, ci . 30.000
2° La somme espèces de Quarante Cinq Mille Francs, ci 45.000
Soit ensemble un apport de Soixante Quinze Mille Francs, ci . . . . . ——— 75.000

Et Monsieur FOURNIER a apporté:

1° Un matériel automobile estimé à la somme de Douze Mille Francs, ci . 12.000
2° et la somme espèces de Soixante Trois Mille Francs, ci 63.000
Soit ensemble un apport de Soixante Quinze Mille Francs, ci . . . . . ——— 75.000

Les associés se déclarent solidairement responsables de la réalité et de la valeur des apports ci-dessus.

Le capital social est fixé à la somme de CENT CINQUANTE MILLE FRANCS, divisé en cent cinquante parts de mille francs, entièrement libérées et donnant droit à une part correspondante de l'actif social.

En rémunération de leurs apports respectifs il a été attribué à chacun de Messieurs LIEUTIER et FOURNIER Soixante quinze mille francs.

Le capital peut être augmenté en une ou plusieurs fois par la création de parts nouvelles, en représentation d'apports en nature ou contre espèces par l'application des fonds disponibles, des comptes de réserves ou par tout autre moyen en vertu d'une délibération des associés.

Aucune souscription publique ne peut être ouverte à cet effet. L'augmentation de capital ne peut être attribuée qu'aux associés ou à des personnes présentées par l'un des associés et agréées aux conditions fixées ci-après pour les cessions de parts

Au cas d'adjonction d'associés, les statuts seront modifiés en conséquence

Les parts attribuées soit lors de la constitution, soit lors d'augmentation de capital doivent être entièrement libérées

Chaque associé pourra, mais seulement avec le consentement de son co-associé, verser dans la Caisse Sociale des fonds en compte courant libre ; ces fonds produiront des intérêts à 6 °/° l'an qui pourront être prélevés tous les six mois.

Dans le cas où il serait fait usage de la présente autorisation, aucun des associés ne pourra effectuer aucun retrait pour quelque cause que ce soit, sans en avoir avisé l'autre associé par lettre recommandée trois mois à l'avance ; les retraits ne devront pas être supérieurs à cinq mille francs chacun et ils seront d'ailleurs soumis à la condition que la Société ait à cette époque des disponibilités suffisantes pour que ses opérations normales et régulières ne soient pas entravées de ce fait.

Les sessions de parts sociales ne sont valables qu'autant qu'elles sont faites d'un commun accord entre les associés ; elles devront être constatées par un acte notarié ou sous-seing privé.

Elles ne sont apposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un propriétaire pour chaque part. Les copropriétaires indivis d'une part ou les héritiers et ayants cause d'un associé décédé, sont tenus de faire exercer leurs droits dans la Société par une seule et même personne nommée d'accord entre eux ou à défaut, par le Président du Tribunal de Commerce du lieu du Siège Social à la requête de la partie la plus diligente.

Les usufruitiers représentent valablement les parts à l'exclusion des nus-propriétaires.

Chaque part d'associé donne droit dans la propriété de l'actif social à une part proportionnelle au montant de la valeur des parts existantes. Elle donne droit en outre à une part dans les bénéfices ainsi qu'il est stipulé auxdits statuts.

Les associés ne sont responsables que jusqu'à concurrence du montant des parts qu'ils possèdent et au-delà tout appel de fonds est interdit ; ils ne peuvent être soumis à aucune restitution d'intérêts ou dividendes régulièrement perçus.

La possession d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux résolutions prises par les associés.

Les héritiers ou créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la Société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration, ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires et aux décisions des associés

La Société est administrée par Messieurs LIEUTIER et FOURNIER en qualité de co-gérants.

Les gérants ont chacun les pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la Société ; ils engagent la Société par tous les actes portant leur signature personnelle précédée des mots « Pour la Société à responsabilité limitée..., l'un des gérants». Il est cependant expressément convenu qu'un gérant ne pourra sans être d'accord avec son co-gérant ni hypothéquer les immeubles sociaux, ni donner le fonds de commerce en nantissement, ni se faire consentir en banque des ouvertures de Crédit pour une somme dépassant Dix mille francs, ni conférer en général un droit réel quelconque sur un des éléments de l'actif social. Dans les cas ci-dessus visés, la signature des deux gérants sera obligatoire.

Tous les actes concernant la Société ainsi que les retraits de fonds ou valeurs, les mandats sur les banquiers, débiteurs ou dépositaires et les souscriptions, endos, acceptations ou acquits d'effets de commerce, sont signés par l'un des gérants selon la formule indiquée à l'article précédent

Il en est de même des actes de service journalier, de la correspondance des pièces comptables.

Les gérants ne contractent à raison de leur gestion aucune obligation personnelle ni solidaire relativement aux engagements de la Société. Ils n'encourent de responsabilité personnelle que dans le cas où ils ont commis une faute lourde dans l'exécution du mandat à eux confié, ou dans le cas où ils auraient agi au-delà des pouvoirs que la Société leur a conféré.

L'année sociale commence le premier Janvier et finit le trente et un Décembre de la même année. Par exception le premier exercice comprendra le temps écoulé à compter du premier Mai jusqu'au trente et un Décembre mil neuf cent trente huit.

La Société sera dissoute de plein droit par le décès de l'un des associés avant l'expiration du terme fixé pour sa durée. Dans ce cas la veuve et les héritiers du prédécédé ne pourront faire apposer les scellés ni procéder à l'inventaire judiciaire

Le seul inventaire qui pourra être réclamé des objets dépendant de la Société sera fait en la forme commerciale entre l'associé survivant et les représentants du prédécédé et il sera procédé à la liquidation par le survivant comme indiqué ci-après.

Le survivant des associés aura la faculté de conserver le fonds de commerce dont la valeur ainsi que celle de l'achalandage et du matériel seront fixés par des experts choisis par les partis et à défaut par le président du Tribunal de Commerce

La somme qu'il se trouvera ainsi devoir aux héritiers de son co-associé pour leur part sera payée en quatre portions égales de six mois en six mois à compter de la dissolution de la Société.

L'incapacité légale ou physique permanente et dûment constatée d'un des associés sera assimilée à son décès.

La Société pourra se transformer en Société commerciale de toute autre forme par décision unanime des gérants ; au cas où la Société s'adjoindrait d'autres associés et comprendrait au moins trois associés, la transformation devra être votée par les deux tiers des associés représentant les trois quarts du capital social.

En cas de perte des trois quarts du capital social, les associés auront à décider s'il y a lieu de continuer la Société ou d'en prononcer la dissolution.

A l'expiration du terme fixé par les statuts ou en cas de résolution décidant une dissolution anticipée de la Société, la liquidation sera faite par les deux gérants qui en règleront les modalités. Après extinction du passif, l'actif disponible sera réparti également entre les parts.

Au cas où la dissolution de la Société interviendrait avant le délai d'un an, chacun des associés serait tenu de reprendre à valoir sur sa part, le matériel apporté respectivement par chacun d'eux.

Le prix d'estimation en serait fixé par deux experts choisis par les parties et à défaut d'accord par Monsieur de Président du Tribunal de Commerce.

Pour l'exécution de l'acte de Société les associés ont fait élection de domicile au siège social de la société avec attribution de juridiction au Tribunal de Commerce de Digne.

Deux expéditions dudit acte de Société ont été déposées le vingt Mai mil neuf cent trente huit l'une au greffe du Tribunal de Commerce de DIGNE et l'autre au greffe de la Justice de Paix de SISTERON.

Pour extrait et mention,
Jean ESMIEU, notaire

TRIBUNAL DE DIGNE

LIQUIDATION JUDICIAIRE
GERMAIN Michel et GERMAIN Louis
ENTREPRENEURS
DE TRAVAUX PUBLICS
A CHATEAU-ARNOUX

Assemblée pour le Concordat

En exécution de l'article 14 de la loi du quatre Mars mil huit cent quatre vingt neuf, Messieurs les créanciers, vérifiés ou admis par provision, sont invités à se rendre en personne ou par mandataire porteur d'un pouvoir, enregistré avant l'Assemblée, le Lundi vingt trois Mai mil neuf cent trente huit à quatorze heures trente, au Tribunal de Commerce, pour entendre le rapport du liquidateur sur l'état de la liquidation judiciaire, ainsi que les propositions de concordat du débiteur et en délibérer sous la présidence de Monsieur le Juge-Commissaire

Le Greffier en Chef,
P. MAGNAN.

SALON DE COIFFURE
pour Messieurs et Enfants
Maison FERAUD
Successeur de M. MAUREL
Service Antiseptique — Parfumerie
TRAVAIL SOIGNE

Service Régulier
Sisteron - Digne - Nice

HORAIRE :

Sisteron	(*Départ*)	7 h 15	Nice	(*Départ*)	12 h
Digne		8 h	Antibes		12 h 30
Saint-André		9 h	Cannes		13 h
Castellane		9 h 30	Grasse		13 h 30
Saint-Vallier		11 h 15	Saint-Vallier		13 h 45
Grasse		11 h 30	Castellane		15 h 30
Cannes		12 h	Saint-André		16 h
Antibes		12 h 15	Digne		17 h 15
Nice	(*Arrivée*)	12 h 45	Sisteron	(*Arrivée*)	18 h

Correspondance pour : VEYNES, GAP, BRIANÇON

Départ de Sisteron :
Bureau de Taxis, J. GALVEZ, 12, Rue de Provence — Téléphone 2
Départ de Nice : Gare Municipale d'Autobus.

Essayer la nouvelle coupe
avec les rayures droites
à la Maison
Ladislas VIDA
Tailleur-Couturier — Coupeur diplômé
Rue de Provence — SISTERON
Des complets, garantis impeccables
à tous points de vue
Prix sans concurrence à qualité égale

CABINET DENTAIRE
A. SILVY
CHIRURGIEN-DENTISTE
13, Rue de Provence — SISTERON
Cabinet ouvert tous les jours

Médecine pratique

La Poudre Louis Legras a une action sédative directe sur le poumon ; ainsi s'expliquent les merveilleux effets de ce remède qui, sans nuire à l'organisme comme tant d'autres, soulage instantanément les plus violents accès d'asthme, l'oppression, le catarrhe, l'essoufflement, la toux rebelle des vieilles bronchites et guérit progressivement. Prix de la boîte 6 fr. 15 (impôt compris) dans toutes les pharmacies.

Charles FERAUD
T. S. F.
Rue Droite — SISTERON
Ventes — Echanges — Réparations

A VENDRE :
GARAGE
S'adresser à Me Buès, Notaire.

L'Almanach Mathieu de la Drome
est en vente à la Librairie Lieutier.

PAR TOUS LES TEMPS
ET
A TOUTE HEURE DU JOUR
vous réussirez tous vos clichés
en utilisant la
Pellicule **SUPER LUMICHROME LUMIÈRE**
Demandez-nous des
Pellicules Super-Lumichrome
et confiez-nous vos développements et tirages auxquels nous apporterons tous nos soins.

EN VENTE chez...
H. BOIS
Photographe - Spécialiste
52, Rue Droite — SISTERON

Les dixièmes de billets de la Loterie Nationale
5me TRANCHE 1938
sont en vente à la Librairie LIEUTIER, rue Droite, SISTERON.

C'est ce qu'on verrait s'il prenait fantaisie aux **2.000.000 gagnants** de se diriger tous ensemble vers le Pavillon de Flore, après le tirage **d'une seule tranche** de la

LOTERIE NATIONALE
Tentez donc votre chance!

© VILLE DE SISTERON

Banque Nationale
pour le Commerce et l'Industrie

Soc. Anon. au Capital de 140.000.000 entièrement versés
SIÈGE SOCIAL : 16, Boulevard des Italiens, PARIS
R. C. Seine 251.988 B

Anciennement "Banque des Alpes"

Succursale à GAP
12, Rue Carnot
Tél. 0.15 et 197

Agence à SISTERON
Rue de Provence — Téléphone 28.

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE
PAIEMENT DE COUPONS FRANÇAIS ET ETRANGERS
SOUSCRIPTION SANS FRAIS AUX EMISSIONS
LOCATION DE COFFRES-FORTS
800 Succursales, Agences, Bureaux en FRANCE

Vous trouverez à l'
IMPRIMERIE-PAPETERIE-LIBRAIRIE
M. Pascal-Lieutier
25, Rue Droite — SISTERON - Tél. 1.48

ous les Imprimés
ous les Timbres en Caoutchouc
ous les Livres
outes les Fournitures Scolaires

Sisteron - Journal
est en vente
à MARSEILLE, chez M. LAFAY, kiosque 12, à la Canebière ;
à AIX, chez M. BERNARD, Journaux-Tabacs — Cours Mirabeau
et au Bureau du Journal, à
— — SISTERON — —

Fonctionnaires, Agents des Services Publics, Corps élus et constitués assurez vos véhicules à moteur à « La garantie Mutuelle des Fonctionnaires et employes de l'Etat et du Services Publics », entreprise privée régie par le décret-loi du 8 aout 1935.

Renseignements: F. Jauffret-Veyan, 4, rue Neuve Saint-Charles, Avignon, Télép. 20-58. L'été aux Mées et à Riez.

DU GOUT DES PRIX
DE LA QUALITE
Une seule adresse :
Ladislas VIDA
tailleur
Rue de Provence — SISTERON
COMPLETS ET PARDESSUS
haute nouveauté
Draperies Française et Anglaise.

Si vous voulez des pâtes alimentaires garanties pûres semoules de blés dûrs vous donnant satisfaction au point de vue goût et profit à la cuisson essayez
Les PATES DONZION
En vente dans les bonnes épiceries de la ville.

Contes et Légendes de nos Alpes
par Emile ROUX-PARASSAC de Sisteron

Préface d'Abel BONNARD de l'Académie Française

C'est un beau livre, avec des pages savoureuses, d'autres intructives sur Sisteron et sur notre région.

Un beau volume de 300 pages.

—«»— prix : 15 frs. franco 17 frs.
en vente à la Librairie Lieutier.

Service Régulier par Autocars

SISTERON - DIGNE - SISTERON

P. BUES, SISTERON — *Télép.* 0.20
Sisteron, station :
Café du Commerce, Télép. 61.
Bureau à Digne : *Café des Sports Boulevard Gassendi, Tél.* 0.86.

Sisteron (départ)	6 h. 45	13 h. 00
Peipin (gare)	6 h. 53	13 h. 08
Volonne	7 h. 03	13 h. 18
Château-Arnoux	7 h. 08	13 h. 22
Malijai	7 h. 20	13 h. 35
Les Grillons-M.	7 h. 30	13 h. 45
Digne (arrivée)	7 h. 45	14 h. 00
Digne (départ)	9 h. 00	17 h. 00
Les Grillons-M.	9 h. 15	17 h. 15
Malijai	9 h. 25	17 h. 25
Château-Arnoux	9 h. 37	17 h. 37
Volonne	9 h. 42	17 h. 42
Peipin (gare)	9 h. 52	17 h. 52
Sisteron (arrivée)	10 h. 00	18 h. 0o

Le départ de Sisteron de 6 h. 45 assure la correspondance à Malijai avec le car pour Avignon par Cavaillon.

99 FEMMES sur 100

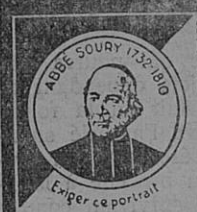

Souffrent des Nerfs, de l'Estomac ou de Maladies intérieures. Chez la Femme, en effet, la circulation du sang joue un rôle considérable, et quand, pour une raison quelconque, le sang n'a plus son cours normal, tout l'organisme se détraque, et il en découle de nombreux malaises et parfois des maladies graves. C'est pourquoi nous ne saurions trop recommander à toutes les Femmes de faire une cure avec la

JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY

dès qu'elles éprouvent le moindre trouble de la Menstruation ou un malaise quelconque.

Elle leur évitera une foule d'infirmités et fera disparaître sûrement les *Maladies intérieures de la Femme*, Métrites, Fibromes, Hémorragies, Pertes blanches, Règles irrégulières et douloureuses, Suites de Couches, Migraines, Névralgies, Maladies du *Retour d'Age*, des Nerfs et de l'Estomac, Troubles de la *Circulation* : Congestions, Vertiges, Etourdissements, Varices, Hémorroïdes, Phlébites, Faiblesse, Neurasthénie, etc.

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY, préparée aux Laboratoires Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies.

M. 17

Bien exiger la véritable JOUVENCE DE L'ABBE SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et en rouge la signature

Mag Dumontier

AUCUN AUTRE PRODUIT NE PEUT LA REMPLACER

VIEUX JOURNAUX A VENDRE
S'adresser à l'Imprimerie Lieutier, Sisteron.

Que vous tiriez de la Terre profits ou agréments, vous êtes défendu et conseillé par
L'AGRICULTURE NOUVELLE

Ses fameux articles de défense paysanne font autorité depuis cinquante ans

SES PETITS CONSEILS (Réponses à nos lecteurs) vous tirent d'embarras

SES PETITES ANNONCES font vendre ou trouver tout ce que l'on veut

Vous avez besoin de
L'AGRICULTURE NOUVELLE
un peu chaque jour

Voir, dans le numéro de cette semaine, la liste des primes intéressantes offertes aux abonnés pendant quelques jours seulement.

Abonnements : FRANCE ET COLONIES, 26 francs par an
18, rue d'Enghien, PARIS

En vente partout :
LE NUMERO : 60 CENTIMES
Envoi franco d'un spécimen contre 0.60 en timbres

SYPHILIS Guérison assurée par le TREPARGYL seule méthode interne et rectale supprimant toutes piqûres. La boîte : 39f.60. Le traitement complet : 118 fr. *Toutes Pharmacies*, ou à défaut Labo. LACROIX, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

REGLES douloureuses, interrompues, retardées et toutes suppressions pathologiques des époques, rétablies certainement par le LYROL, seule méthode interne et vaginale. La boîte : 39f.60. Cure compl. 118 fr. *Toutes Phies* ou à défaut Labo. LACROIX, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

IMPUISSANCE guérie à tout âge et sans danger par UGYL. Traitement sérieux, le seul de ce genre prescrit par le Corps médical. Le flacon 39f.60. Le trait. complet 118 fr. *Toutes Phies*, ou à défaut Labo. LACROIX, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

BLENNORRAGIE Écoulements, Filaments, Rétrécissements. Prostatite. — Guérison définitive par UGEOL, seule méthode interne et prostatique supprimant toutes interventions douloureuses et dangereuses. La boîte : 39f.60. Le traitement complet : 118 fr. *Toutes Pharmacies*, ou à défaut Labo. LACROIX, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

en vente à la Librairie LIEUTIER.

FAITES-VOUS DE BEAUX loisirs

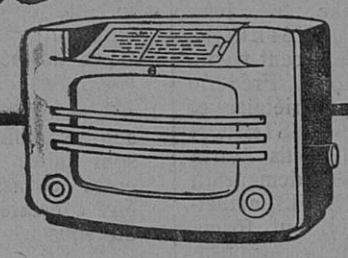

On ne pouvait "baptiser" plus exactement ce nouveau Philips — Techniquement parfait et d'une présentation aussi nouvelle qu'agréable, "Loisirs" vous est offert à un prix de beaucoup inférieur à son prix réel — Demandez à entendre "Loisirs" le nouveau tribloc PHILIPS, chez

C. FIASTRE & M. SCALA
Rue de Provence — SISTERON — Téléphone 101
Station Service — Station Service

Pour vendre ou acheter
FONDS DE COMMERCE
IMMEUBLES - VILLAS
PROPRIÉTÉS - TERRAINS ETC

S'adresser en confiance à
l'AGENCE GENERALE des ALPES
R. GIRARD
53, Rue Carnot — GAP
Téléphone 1.10

COMMERÇANTS INDUSTRIELS
pour remédier à la crise
faites de la publicité dans
SISTERON-JOURNAL

Société Générale
Pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France
Société Anonyme Fondée en 1864 — Capital : 625 Millions

BUREAU DE SISTERON
Jours de Marchés et Foires
Toutes opérations de Banque et de Bourse
— *Avances aux Eleveurs* —
R. C. SEINE 64.462

L'Imprimeur-Gérant : M. PASCAL-LIEUTIER, 25, Rue Droite, SISTERON

Vu, pour la légalisation de la signature ci-contre, Le Maire,

© VILLE DE SISTERON